

Groupe de travail Comité d'usagers  
Lundi 18 octobre 2021

Présents :

- Laurent Viste, CD23 ASE
- Isabelle Teim, CD23 ASE
- Noémie Audouard, MSA
- Nathalie Marmier, CD23, DASP
- Yann Lebras, CDEF
- Isabelle Rogasik, CH Saint Vaury
- Laure Migot CD23 ASE

**Rappel du 1<sup>er</sup> groupe de travail du 20/09/2021:**

1<sup>ère</sup> définition des usagers :

Enfants bénéficiant de toutes les mesures de protection de l'enfance (administratives et judiciaires), les anciens bénéficiaires de mesures et leurs parents.

Les objectifs envisagés pour le comité d'usagers étaient :

- s'interroger sur les pratiques des professionnels
- garantir le respect et les droits des personnes

**Contexte de la création du comité d'usagers**

Le schéma départemental de protection de l'enfance 2021-2026 prévoit la création d'un comité d'usagers dès la fiche 1-1 pour « favoriser l'expression et la participation des bénéficiaires des services par la voix de leurs représentants » (pour améliorer et adapter l'offre de service) et pour « donner la parole aux bénéficiaires et permettre l'évaluation du schéma » (pour être au plus près de leurs attentes et de leurs besoins).

Il donne également les précisions suivantes sur sa constitution : « des enfants volontaires, faisant l'objet de mesures ou ayant fait l'objet de mesures, participent à l'ODPE et sont consultés sur le schéma.

**Enjeux et objectifs du comité d'usagers :**

- Garantir le respect et le droit des personnes
- Avoir un retour des usagers pour améliorer les pratiques internes
- Optimisation de la qualité du service
- Créer des outils pour aider les parents et les enfants à la compréhension de l'Aide Sociale à l'Enfance.

**Définition des usagers**

**= enfants bénéficiant d'une mesure administrative ou judiciaire.**

Le comité d'usagers est le lieu où les enfants sont acteurs de leur avenir (=personnes avec des droits). Ils constituent un socle autour duquel gravitent divers partenaires et personnes ressources : parents, anciens enfants bénéficiaires, travailleurs sociaux

**Fonctionnement**

- Choix des membres par cooptation.
- 3 réunions par an

- Lieu de réunion : au siège du CD23

**Constitution du comité d'usagers**

- 10 enfants ayants des mesures en cours avec voix délibératives

- 9 personnes ressources avec voix consultatives :

- 1 membre de la direction CD23 (DGA, Directrice Enfance Famille Jeunesse)
- 2 travailleurs sociaux
- 2 parents d'enfants bénéficiant de mesures
- 2 anciens bénéficiaires de mesures
- 2 cadres de proximité du CD23

La prochaine réunion est prévue le jeudi 9 décembre à 14h00.

Il est proposé d'ouvrir le groupe de travail à 2 professionnels et à M. Prudent, Président de l'ADEPAPE.